

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
 - Pages damaged/
Pages endommagées
 - Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
 - Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
 - Pages detached/
Pages détachées
 - Showthrough/
Transparence
 - Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
 - Continuous pagination/
Pagination continue
 - Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
 - Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
 - Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

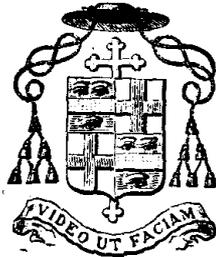
804418
492.

REVUE ECCLÉSIASTIQUE

REGUEIL DE DOCUMENTS POUR LE CLERGÉ

Publiée avec l'approbation de Mgr l'évêque de Valleyfield

Vol. XVI



VALLEYFIELD
BUREAU DE LA "REVUE"

1904

1423
V187
A1
R454
16
1904

LA CODIFICATION DU DROIT CANONIQUE

Voici la traduction d'une importante lettre circulaire adressée aux évêques par l'Eme cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Il m'est très doux d'envoyer à Votre Grandeur les lettres que le Très Saint-Père a naguère publiées, *Motu proprio*, au sujet de la codification des lois de l'Eglise.

Conformément au troisième paragraphe de ces lettres, ont été choisis comme consultants par les Pères cardinaux, avec l'approbation du Souverain Pontife, les personnages suivants, demeurant à Rome, et auxquels d'autres seront adjoints ensuite (1) : Pillet, Alexis Lépicier, Louis Veccia, Alphonse Eschbach, Bernardin Klumper, Gaétan de Lai, Charles Lombardi, François-Xavier Wernz, Guillaume Sébastianelli, Guillaume Van Rossum, Laurent Janssens, Maur Kaiser, Pierre Valenzuela, Philippe Giustini, Pie de Langogne, Thomas Esser, Vincent Fernandez y Villa.

Ainsi qu'il est exposé dans le quatrième paragraphe, l'intention de Sa Sainteté est que tout l'épiscopat contribue et collabore à cette œuvre très importante, qui intéresse au plus haut point le bien et le progrès de l'Eglise catholique tout entière. C'est pourquoi le Très Saint-Père ordonne que chacun des archevêques, après

(1) Outre les consultants nommés dans cette lettre, un certain nombre d'autres ont été désignés depuis lors par la commission cardinalice.



avoir entendu ses suffragants et les autres Ordinaires, s'il en est quelques-uns, qui devraient brièvement prendre part au synode provincial, fasse connaître à ce Saint-Siège le plus tôt possible, c'est-à-dire dans les quatre mois qui suivront celui de la réception de ces lettres, si, suivant son avis et celui de ces préliats, quelques dispositions du droit canonique en vigueur, et lesquelles, ont spécialement besoin d'être modifiées ou corrigées.

En outre, le Souverain Pontife accorde aux évêques de chaque nation¹ la faculté d'envoyer à Rome quelque homme éminent par sa connaissance des sacrés canons et de la théologie, qui sera élu par ces mêmes évêques et entretenu par eux, afin qu'il puisse être inscrit dans l'assemblée des consultants. S'ils le préfèrent, les évêques de chaque nation pourront de même désigner l'un des hommes qui ont été élus comme consultants par les Pères cardinaux, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, et lui transmettre leurs désirs afin qu'il les communique à l'assemblée des consultants. Ils pourront encore nommer un personnage de leur nation, qui, bien que demeurant hors de Rome, prêtera par lettre, de quelque manière, son concours aux consultants.

Afin que ces ordres du Très Saint-Père soient accomplis, chacun des archevêques conférera d'abord avec ses suffragants et les autres Ordinaires, s'il en est quelques-uns qui devraient prendre part au concile provincial, puis avec les autres archevêques de la même nation, de telle sorte que le Saint-Siège soit informé le

plus tôt possible de ce qui, d'un commun accord, aura été résolu à ce sujet.

En vous annonçant cela, je vous témoigne mes sentiments de particulière estime à votre égard, et je me déclare de Votre Très Grandeur le très dévoué serviteur,

R. card. MERRY DEL VAL.

Rome, 25 mars.

DEVOTION ET VOYAGES !

LE voyage est-il favorable à la dévotion ?..... Les promenades et les pérégrinations sont-elles de nature à en activer les exercices ? Les distractions multiples qui accompagnent inévitablement les premières ne constituent-elles pas plutôt des entraves à la régularité, à la perfection des seconds ?.....

Voilà une question assez singulière, de solution assez complexe, à laquelle l'ouverture de la riante saison des voyages donne de l'actualité.

Telle que posée, il y a déjà quelques mois, (1) par « l'American Ecclesiastical Review » dans un court article reproduisant l'opinion de la revue autrichienne la « Théol. Pract Quartalschrift » (LIII-3-p-737), la question paraît intéresser particulièrement les clercs. D'ailleurs, en intitulant son article : « The travelling Cleric at prayer », la revue américaine indiquait assez clairement à quel point de vue elle entendait se placer.

(1) Août 1er 1903.

Précisant sa pensée, elle en arrivait à la conclusion que la récitation des Heures, en public, v. g. dans les salles d'attente des gares, dans les diligences encombrées, ou dans les chars bondés, présentait des inconvenients assez notables, eu égard à la singularité dont on entoure parfois cette pratique d'ailleurs réalisable à certaines conditions.

Avant de dire jusqu'à quel point nous endossons ce jugement, laissons l'écrivain de la revue autrichienne, nous relater un fait d'observation personnelle.

« Au cours d'un voyage », raconte-t-il, j'ai vu dans une salle d'un chemin du Sud, un jeune clerc récitant anxieusement son bréviaire.

Il se tenait près de la porte de sortie qui conduit aux trains, à un endroit où à cause de l'incessant va-et-vient des arrivants et des partants, l'attention soutenue au sérieux de la prière ou de la lecture réfléchie devait être excessivement difficile.

Chaque voyageur jetait au passage un œil sur cet homme auquel le mouvement mécanique des lèvres, et la mobilité curieuse du regard se promenant de ci de là sur la cohue mouvante, donnaient une allure assez étrange.

Ce pieux voyageur avait sans doute l'intention de s'acquitter d'un devoir sacré, en satisfaisant à la récitation de l'office.

Mais ne peut-on pas à bon droit se demander quelle fâcheuse impression ne produira pas chez les protestants et les infidèles, semblable exposition de piété, assimi-

lable à la prière mécanique et inconsciente si vertement réprouvée par le Christ, et dont le véritable chrétien doit s'abstenir ?

La récitation du bréviaire étant une obligation sacrée, ceux qui y sont tenus, n'ont pas le droit d'en faire par la négligence, un objet de malédification.

Traiterons-nous de pharisaïquement scandalisés, les voyageurs qui ont regardé avec surprise le clerc voyageur, à l'entrée de la gare, et ont trouvé inconvenante pour le moins, sa récitation mécanique et distraite. Ce spectacle d'une édification médiocre, ne remémore-t-il pas le reproche de l'Apôtre : *Blasphemetur nomen Dei per vos intergentes*, et les malédictions lancées contre le *serviteur qui accomplit négligemment l'œuvre du Seigneur.* »

*
* *

Abstraction faite de tout excès de rigorisme, nous croyons qu'il y a du vrai dans ce qui précède.

Si le spectacle de la gare du Chemin du Sud n'est pas de répétition fréquente ; il arrive parfois que la récitation de l'office en voyage, à cause des mille et une distractions qui s'offrent aux voyageurs, n'est pas toujours ce qu'elle devrait être.

Le voyage, voyez-vous, nous lance en dehors de la vie régulière, nous met en face d'un monde nouveau. Or le monde extérieur éveille dans l'esprit une foule de suggestions.

Le contact du nouveau sollicite l'attention, et les

distractions arrivent à tire-d'aile ; elles surgissent du milieu où se trouve le passager, de ce qui se dit, de ce qui se fait autour de lui, comme de ce qui se présente à l'extérieur où le renouvellement incessant de la scène amène des personnages différents et des décors nouveaux.

N'est-ce pas la considération de toutes ces choses qui inspirait à l'auteur de l'Imitation le *Raro sanctificantur homines qui multum peregrinantur*. D'ordinaire, le déplacement, par le fait qu'il nous éloigne des conditions de notre vie ordinaire, brise l'ordre et la régularité, et nous rend la récollection plus difficile. On est exposé à y devenir d'une tolérance accommodante et l'on peut être parfois tenté de dire qu'en voyage surtout : « Il est avec le Ciel des accommodements ».

Or les inconvénients s'attirent les uns les autres : la négligence engendre la malédification.

L'homme de la prière doit être un parfait priant. C'est ainsi qu'on le juge. Il est, « *super candelabrum* ».

On l'examine partout et en tout, mais en particulier quand il prie. Il a alors le devoir d'édifier, et de laisser chez ceux qui l'observent une impression favorable à la religion dont il est le ministre, car il existe une tendance à identifier la première avec le second, et à mettre au dossier de l'une parfois les écarts et les imperfections de l'autre.

Pour nous, n'allons pas donner prise à ce préjugé, ou plutôt faisons en sorte que son application ne puisse en

aucune manière nous être préjudiciable, en nous montrant irréprochables dans nos actes extérieurs de dévotion.

* * *

Mais du fait qu'on peut abuser en certaines circonstances d'une chose très louable, il ne faut pas conclure qu'il faille s'interdire la récitation de l'office en voyage, « *Abusus non tollit usum* ». D'ailleurs on abuse des meilleures choses. Pour ceux qui savent en user ce n'est pas une raison de s'en abstenir.

Il en est, et de nombreux, pour lesquels la récitation de l'office en voyage, n'offre aucun inconvénient, pour l'excellente raison qu'ils s'y donnent là comme ailleurs, *digne, attente, ac devote*, et qu'ils la retardent quand l'entourage la rendrait trop difficile.

D'ailleurs les tempéraments sont bien variés ; la sensibilité n'est pas la même, chez tous les sujets. Il en est qui savent se recueillir, et s'isoler pour ainsi dire, au milieu des distractions de voyage.

Ceux-là n'iront pas s'exhiber à la porte des gares. Le tact leur inspirera ce qu'il faudra faire dans les différentes occurrences et leur dira où et quand la récitation sera convenable.

Plutôt que de dire ses Heures à bâtons rompus, à la pérobée, et d'une manière distraite, le clerc voyageur ne ferait-il pas mieux chaque fois qu'il le peut, de vaquer le matin, avant son départ, à l'accomplissement de cet important devoir. C'était d'ailleurs la suggestion de la revue américaine. Elle comporte un avantage,

celui d'assurer la perfection d'un grave devoir ; elle écarte un danger, celui de la négligence publique et partant d'une certaine malédiction ; à ces titres elle digne de religieuse considération.

L. M.

LE CHRIST REDEMPTEUR DES ANDES

U mois de mars dernier, sur les sommets de la Cordillère des Andes, deux nations se sont donné l'accolade aux pieds d'une statue colossale qu'elles venaient d'élever au Christ Rédempteur. Le Chili et la République Argentine ont voulu faire de ce monument le symbole et le sceau de la paix définitive qui les unit.

Dans une intéressante lettre publiée dans l'*Univers* le 25 mai dernier, sous la signature de F. H. D. Sisson, sont relatés les détails de cet événement glorieux.

Nous en reproduisons de larges extraits :

Ce correspondant parle d'abord de la mission de paix et d'union, à la réalisation de laquelle a travaillé la République Argentine, qui s'est toujours efforcée avec tant de succès, de régler ses difficultés par l'arbitrage.

Depuis l'émancipation de l'Amérique latine (1810-1822), les limites des diverses républiques n'avaient pas été officiellement et scientifiquement tracées. Pendant plus d'un demi siècle, on eut dans ce pays-ci assez à faire pour organiser l'administration, réduire ou tenir en échec les Indiens, se créer des moyens de vivre ; et peu importait de savoir jusqu'où pouvait s'étendre la juri-

diction nationale, puisque à peine quelque centres importants étaient organisés et puisque la population était insignifiante par rapport à l'immensité du territoire.

Mais la question se posa un jour par la force des choses.

La République argentine se trouva en face de difficultés ; ses divers voisins lui contestaient la souveraineté de régions trop vaguement fixées par les anciennes divisions coloniales qui servaient de base à la délimitation des nations sud-américaines.

Une guerre eut lieu il y a trente ans avec le Paraguay, guerre de sécurité plutôt que de limites. Les Paraguayens se défendirent héroïquement, mais les alliés triomphèrent. Quand il s'agit des conditions du traité, le généralissime argentin, le général B. Mitre, déclara que *la victoire ne donne pas de droits* : et le territoire fut respecté.

Le Brésil, qui avait été un de ses alliés dans cette guerre, revendiqua, quinze ans après, une partie du territoire de *Misiones*, fameux par l'organisation des Pères Jésuites aux XVII^e et XVIII^e siècles. L'Argentine remit le différend à l'arbitrage des Etats-Unis, qui adjugèrent une zone au Brésil.

La question des limites avec la Bolivie s'arrangea facilement.

* * *

Le Chili, que la division coloniale confinait entre les sommets les plus élevés de la Cordillère et le Pacifique,

cherchait depuis le milieu du XIXe siècle à s'élargir. La diplomatie avait obtenu plusieurs succès dans le Sud, où elle poussa les frontières chiliennes à travers la Patagonie jusqu'à l'est du détroit de Magellan et aux deux tiers de la Terre de Feu. Mais l'ouverture de la Patagonie lui inspirait des envies sur ce beau et immense territoire (égal à la France). Alors la lutte s'accrut avec des succès et des échecs diplomatiques.

L'Argentine confia le litige à l'arbitrage de l'Angleterre, avant la mort de Victoria. A l'avènement d'Edouard VII, la question s'était embrouillée, les esprits étaient aigris par une crise économique qui dure encore, et la guerre parut imminente. On s'arma, on créa ou développa les flottes et les armées de terre, pour être prêt à toute éventualité. En même temps on pressait l'arbitrage. La République argentine présenta à la commission arbitrale un travail immense en anglais, œuvre principalement du commissaire argentin Francisco Moreno, qui depuis vingt-cinq ans n'avait cessé de parcourir la Patagonie et la Cordillère. Bref, l'arbitre rendit sa sentence ; les limites furent tracées dans le cours de l'année 1903, et les traités signés en même temps.

La République argentine envoya des délégués civils-militaires, marins et ecclésiastiques au Chili, où ils fraternisèrent avec effusion avec les habitants de cette république. Des délégués chiliens vinrent rendre la visite à la République de la Plata en mai 1903, et ce furent des fêtes inoubliables. Bref, voilà, l'Argentine

chez elle, avec des frontières déterminées sans effusion de sang ; et l'on a diminué les armements. N'est-ce pas le premier pays du monde qui a réglé tous ses différends internationaux par l'arbitrage ? Cette méthode lui a coûté quelques milliers de kilomètres de territoire, c'est vrai ; mais elle reste avec une étendue cinq fois plus grande que la France et une population actuelle huit fois moindre, et par suite quarante fois moins dense que celle de la France. Mais quelle mission semble réservée à ce pays latin du Sud-Amérique, dont les mains sont pures de sang !

* * *

Dans cette seconde partie, Monsieur Sisson montre à travers quels obstacles s'est réalisé le projet de l'évêque Argentin Mgr Benavente, projet d'un monument international de la paix.

Ce fut d'abord l'inondation dont eut beaucoup à souffrir le Buenos-Ayres, et qui gêna un peu le mouvement de la souscription. Ce furent les menaces de guerre avec le Chili et les préoccupations et les difficultés économiques qui s'en suivent.

Le monument, commencé en 1900, fut terminé en mars 1903, avec un retard de deux ans sur les intentions primitives. La statue avait coûté 19,000 piastres, et mesurait huit mètres de haut, le tout en bronze. Restait à la transporter à la Cordillère et à faire un piédestal en harmonie avec le site.

C'était la première statue de cette taille faite en Amé-

rique. Le collège Lacordaire, qui est situé au centre de la ville, offrit sa grande cour pour mettre le monument en exposition pendant un an. Le concours de visiteurs fut considérable, mais les recettes très maigres. Or, le 28 mai 1903, les délégués chiliens, pendant leur séjour à Buenos-Ayres, consacrèrent l'après-midi à venir voir la statue ; en même temps vinrent le président de la République, les généraux et amiraux, quelques personnages politiques et le maire de la ville. On essaya d'obtenir la coopération du Chili, que les délégués promirent de solliciter, à la condition que la statue fût placée sur la frontière même.

Des difficultés de politique intérieure qu'ils rencontrèrent à leur retour au Chili leur firent perdre de vue leur projet.

Au mois d'octobre de la même année 1903, le ministre argentin au Chili, docteur Terry et le ministre des affaires étrangères du Chili, docteur Vergara Donoso, qui avaient rédigé les protocoles de la paix et du désarmement, vinrent prendre à Buenos-Ayres le premier le portefeuille des relations extérieures et le second la légation chilienne.

L'association des « Mères chrétiennes » du collège Lacordaire, profitant de la présence de l'initiateur du monument, Mgr Benavente, invita les deux ministres intéressés à venir visiter la statue. Ils accédèrent à leur désir ; et, comme l'œuvre leur parut digne d'un pareil destin, ils l'adoptèrent au nom de leurs gouvernements respectifs, comme *Monument de la paix internationale*

Effectivement, M. le ministre Terry, en peu de jours, prit toutes les mesures et fit commencer les travaux sur place dans la Cordillère. Menés avec activité sous la surveillance du ministère des travaux publics, ils furent terminés au mois de mars 1904.

Le point choisi pour l'érection du monument est un cirque d'environ 5,000 mètres carrés à 4,200 mètres au-dessus du niveau de la mer, au col connu sous le nom de Paso de Uspallata, entre de hautes cimes, derrière lesquelles se dresse au nord l'Aconcagua et au sud le Tupungato, qui tous deux ont entre 6,000 et 7,000 mètres d'altitude. Dans ce cirque passe le chemin de voitures qui mène d'un pays à l'autre.

Là, entre deux *hitos* ou poteaux frontière en fer, s'élève à mi-côte d'une pente le *Monument de la paix internationale*. Sur un socle carré de deux mètres de haut sur cinq de côté, s'élève une pyramide quadrangulaire coiffée d'un prisme octogonal, le tout sans ornement ; au-dessus s'élève, en bronze, une demi-sphère terrestre qui porte, les deux pieds placés sur le territoire argentin, le Christ Rédempteur, de plus de 5 mètres de haut, le bras droit levé pour bénir et tenant la croix de la main gauche. La tête du Christ est admirable de douceur sereine, son regard pénétrant, et sa bouche semble prête à parler. Les draperies du manteau s'enlèvent en coup de vent et sont très amplement traitées.

Le monument complet mesure 15 mètres.

Le matin de la fête, vers les 9 h. et demie, les troupes argentines et chiliennes défilèrent tour à tour et se placèrent à quelque deux cents mètres de la statue sur la pente d'en face, pendant qu'arrivaient les ministres chiliens et argentins accompagnés de leurs cortèges de généraux, d'amiraux et de personnes distinguées, et enfin les évêques des deux nations.

La rencontre, au moment où les fanfares exécutaient les deux hymnes nationaux et faisaient retentir l'air de pacifiques canonades, fut émouvante ; et il fallut laisser un long moment aux effusions mutuelles.

Puis résonnèrent de nouveau les hymnes et les coups de canon, pendant que les deux ministres et deux évêques tiraient le voile qui recouvrait la statue, et l'archevêque de Buenos-Ayres commença la messe, en présence de l'assistance agenouillée devant le Christ et jusqu'au loin sur les pentes environnantes. A l'Évangile, un chanoine argentin prononça un beau discours, et après la messe ce fut le tour de l'éloquent évêque chilien Jara.

Ensuite, le cortège se retira sous un hangar pavoisé aux couleurs des deux nations amies, pour prendre un lunch assez frugal.

Au dessert, les deux ministres prononcèrent aussi des discours très élevés et bien chrétiens, après lesquels s'échangèrent des vivats qui ne voulaient laisser oublier aucun des ouvriers de la paix et du monument qui en est le sceau et le durable mémorial.

Pendant ce temps, le peuple et les troupes prenaient

leur repas et fraternisaient, pour défiler ensuite et regagner leurs campements.

C'est ce que fit aussi le cortège. Presque tous les Argentins, ministres, évêques et représentants militaires et de marine, allèrent à la capitale du Chili, où tour à tour le président, l'archevêque et d'autres personnages les comblèrent d'attentions et de banquets.

Les deux gouvernements ont fait frapper des médailles officielles, qui portent d'un côté le Christ des Andes, et au revers des symboles de l'union des deux nations. Le gouvernement argentin a fondu dans son arsenal de guerre une splendide plaque de bronze qui figure sur le socle ; et l'on a distribué un grand nombre des médailles populaires dans les deux pays.

On le voit, ces fêtes si providentiellement amenées, et qui couronnent de longs efforts en faveur d'une civilisation de paix et d'arbitrages, sont loin d'être sans signification.

La jeune civilisation de l'Amérique du Sud, ouvre une nouvelle voie, en soumettant de fait ses conflits à des arbitres.

L'ANCIEN CLERGE DE FRANCE

(DEUXIÈME VOLUME)

LES EVEQUES PENDANT LA REVOLUTION

Par l'abbé Sicard (1)

NOUS finissons de lire le deuxième volume sur l'ancien clergé de France, par l'abbé Sicard. L'ouvrage, écrit dans un style fait de sobriété et de souveraine distinction, est une œuvre historique incomparablement belle et élevée. L'auteur y excelle à mettre en relief l'héroïque vertu de ces grandes âmes épiscopales, jetées sur tous les chemins de l'exil sans ressources précuniaires, sans pain bien souvent, après avoir connu toutes les aises et tout le confort d'une vie fortunée. Le volume dont nous parlons, en ce moment, comprend trois parties bien distinctes. Dans la première, l'abbé Sicard nous promène à travers l'Europe, à la suite des glorieux proscrits. Il nous conduit en premier lieu en Angleterre, où plusieurs évêques et environ dix mille prêtres ont trouvé la plus accueillante hospitalité, de la part de la nation Britannique. D'Angleterre, nous passons en Suisse, où la générosité envers les prêtres catholiques n'est ni moins désintéressée, ni moins sublime, puis dans les Pays-Bas où les bannis sont l'objet des plus vives sympathies, mais doivent bientôt fuir devant les armées victorieuses de la Révolution Française.

(1) Paris, Librairie Victor Lecoffre, 90, rue Bonaparte.

Après les Pays-Bas, l'Allemagne. Dans ce dernier pays, les exilés sont tantôt vénérés comme des martyrs, tantôt — surtout dans les centres exclusivement protestants — abandonnés à la situation la plus précaire. L'Espagne catholique ouvre également ses portes à un grand nombre de confesseurs de la Foi. Mais chose étrange, pendant que les infortunées victimes de la tyrannie reçoivent du peuple Espagnol la plus chaleureuse et la plus enthousiaste réception, les évêques qui les soupçonnent de Gallicanisme et de Jansénisme leur témoignent, en bien des cas, la plus rigoureuse sévérité. En Italie même accueil, généreux parfois, bien souvent, aussi mêmes soupçons, mêmes souffrances, même dénuement. D'ailleurs, honorés ou méprisés, vénérés ou méconnus, évêques et prêtres de la grande proscription conservent partout leur mâle courage que rien n'abat, leur énergie de race, leur surnaturelle grandeur d'âme. Ils se retrempe dans l'épreuve, en vue d'un avenir meilleur. Partout où ils passent, ils jettent dans le sol qu'ils foulent de leurs pieds la semence féconde du catholicisme. Partout ils forcent l'admiration de ceux qui les voient plus grands que le malheur.

* * *

La seconde partie du volume traite du rôle politique joué par les évêques exilés, durant les années les plus agitées de la période révolutionnaire et renferme de nombreux et larges extraits de leur correspondance avec Louis XVIII. Dans ces pages, nous les voyons, sur



tous les rivages où la proscription les a jetés, gardant au cœur l'immortel amour de l'Eglise et de la France, mais irrévocablement prévenus contre l'œuvre entière de la Révolution, alors pourtant que plusieurs d'entre eux avaient, à la Constituante, travaillé à fonder le règne de la liberté politique et de l'égalité devant la loi. Faut-il s'étonner de les voir en général faire des vœux pour la coalition Européenne, non pas certes avec le secret désir de voir la France vaincue, mais la Révolution muselée? L'éminent historien qu'est l'abbé Sicard ne le pense pas et il a raison. Car, outre que l'honneur et la reconnaissance faisaient aux proscrits un devoir de rester fidèles à la dynastie des Bourbons, l'œuvre de la Révolution qui s'accomplissait, au milieu de tant de violences et de crimes, ne permettait guère à ceux qui en étaient victimes de juger, avec une sereine impartialité, la part de réformes utiles qui allaient sortir d'un tel bouleversement social. Cependant il fait plaisir de constater, à une époque où l'idée monarchique était si vivace chez le clergé, que toujours prêtres et évêques placent avant l'intérêt du trône l'intérêt de Dieu et des âmes. Certains catholiques Français, réfractaires aux directions si sages venues de Rome, pourront méditer avantageusement ces lignes adressées par Mgr Asselin, évêque de Boulogne, à Louis XVIII. Louis XVIII ne venait-il pas, en effet, de demander à tous les membres de l'épiscopat de désigner, dans leurs diocèses respectifs, des prêtres à lui dévoués, qui, en même temps qu'ils travailleraient à renouveler le senti-

ment religieux, prêcheraient aussi la restauration de la monarchie? "Il n'est pas possible, répondait Mgr Asselin, d'enseigner au peuple que la religion catholique ne se lie bien qu'à la monarchie et ne peut exister longtemps sans elle, parce que la vérité est que la religion catholique se lie bien à toute sorte de gouvernement légitime et peut subsister longtemps avec elle. Ce serait donner de l'odieux à cette religion sainte, nuire à sa propagation et à sa conservation que de prétendre que la monarchie est exclusivement la forme de gouvernement à laquelle elle se lie bien, avec laquelle elle puisse subsister longtemps. Il est aussi impossible d'enseigner, en général, que comme sans la religion les hommes ne peuvent compter sur le bonheur dans l'autre vie, de même, sans la monarchie, ils ne peuvent en espérer aucun dans celle-ci".

N'est-ce pas que ces lignes écrites pourtant par un prélat royaliste sont encore bien actuelles. Non pas certes que M. l'abbé Sicard ait voulu le moins du monde étaler à cet endroit de son œuvre magistrale une thèse républicaine. La réflexion qui préside est entièrement nôtre. Mais en réalisant le passage précité, on est tenté, comme malgré soi, de rapprocher les temps troublés que traverse à l'heure présente l'église de France, de l'épôque bouleversée dont il nous écrit l'histoire. Or, si en 1795, les Royalistes avaient déjà grand tort de faire des Institutions monarchiques un dogme d'Etat, ont-ils bien eu la claire vue des intérêts supérieurs de leur pays, ceux qui, par leur opposition systé-

tématique à tout gouvernement républicain, ont permis l'arrivée au pouvoir du Jacobinisme triomphant ?

La troisième partie du volume, non moins palpitante d'intérêt que les deux précédentes, parle du Clergé et de la question politique en France, de la question de la Liberté et de l'Égalité, alors si débattue, de la soumission aux lois de la République. Après des pages éloquentes consacrées à la brûlante discussion sur le serment de haine à la Royauté et à la rigoureuse obligation où se trouvaient les prêtres de reconnaître la République pour obtenir le libre exercice du culte, l'abbé Sicard étudie la restauration du clergé en France. Il n'oublie pas un aspect de son difficile et vaste sujet et, dans des considérations que l'on ne saurait trop admirer, il nous montre l'apostolat du zèle et de la charité, s'exerçant sous toutes les formes, mêmes aux heures les plus sinistres de la terreur.

Le livre se termine par une vue d'ensemble, aux larges horizons, qui résume excellemment le travail de géant dont nous venons d'essayer de donner à nos lecteurs un brève analyse.

Nous n'ajouterons qu'un mot. Un livre, comme celui que nous présentons au public, a sa place marquée d'avance dans une bibliothèque de choix et nous lui promettons, sans crainte, de nous tromper, le plus légitime succès.

A. B.

LE MONDE RELIGIEUX

ROME. — Une journée du pape. — Le 29 mai, le Saint-Père a célébré la sainte messe dans la salle du Consistoire, en présence d'un grand nombre de fidèles.

A onze heures précises, dans cette même salle du Consistoire, a eu lieu une congrégation générale des Rites, pour la lecture devant le Saint-Père de trois décrets des causes en cours.

La cérémonie s'est déroulée comme à l'ordinaire.

Mgr Panici, archevêque titulaire de Laodicée, secrétaire de la Congrégation des Rites a lu successivement :

1o Le décret proclamant qu'on peut procéder en toute sûreté (*de tuto*), étant donné l'approbation de deux miracles, à la canonisation du bienheureux Alexandre Sauli, de la congrégation des Barnabites, mort évêque de Pavie au XVIIe siècle.

2o Le décret de *de tuto* pour la béatification des deux Capucins français, Agathange de Vendôme, et Cassieu, de Nantes, mis à mort pour la foi en Abyssinie au XVIIe siècle.

3o Le décret acceptant les deux miracles proposés pour la béatification du vénérable Gaspard del Bufalo, chanoine de la basilique Saint-Marc à Rome, et fondateur de la congrégation des Missionnaires du Précieux Sang ; mort en 1837 à 52 ans.

Ces deux miracles sont la guérison en 1833 d'un berger, Octave Lo Stocco, atteint d'une phtisie pulmonaire

au dernier degré, et guéri par le contact d'une relique du vénérable ; et la guérison, en 1861, de Clémentine Masini, atteinte d'une périltonite chronique.

Après que les postulateurs des causes eurent exprimé leur reconnaissance, le Saint-Père lut à son tour un petit discours en latin.

Il exprima sa joie de voir approcher des suprêmes honneurs, des héros qui, au milieu de la confusion du siècle, firent voir au monde ces vertus héroïques dont l'Eglise catholique reste la source inépuisable.

Il insista particulièrement sur les exemples de zèle laissés au clergé par le vénérable del Bufalo. Dans un temps d'égoïsme et de dépravation, il fut le modèle des prêtres en exerçant le ministère dans les Abruzzes, les Pouilles et surtout à Rome.

— Que les prêtres, s'écrie le pape, imitent ces vertus, et ils feront tomber bien des défiances du peuple à l'égard des prêtres.

— Précédemment le Saint-Père avait reçu le nouveau maître général des Dominicains, le R. P. Cormier, entouré de provinciaux et dignitaires de l'Ordre, au nombre d'une centaine.

A une adresse du général, protestant de son attachement absolu au Saint-Siège, le pape répondit qu'il connaissait bien les mérites et les vertus du T. R. P. Cormier, qu'il recommandait à tous ses fils le plus grand esprit d'union et de discipline autour de leur nouveau chef, assuré que l'ordre de saint Dominique continuerait toujours à bien mériter de la religion et de l'Eglise.

Enfin à 4 heures, dans la cour de la Pigna, le Saint-Père prenait une troisième fois la parole en public. Le pape recommençait la série de ses homélies du dimanche au peuple de Rome.

C'était la paroisse de Sainte-Marie du Transtévère qui avait été invitée, et notamment l'archiconfrérie de Notre-Dame du Carmel.

— Décret de l'Index. — L'*Osservatore romano* publie le décret par lequel la Congrégation de l'Index a condamné les ouvrages suivants :

De Giro Alvi, *saint François d'Assises*, roman ; Milan, Palerme, Naples, 1903 ;

De Albert Houtin, *L'Américanisme*, Paris, 1904 ;

De Anton Vogrinec, *Nostra maxima culpa, Die bedrangte Lage der katolischen Kirche, deren Ursachen und Vorschläge zur Besserung*. Wien und Leipzig, 1902. (Notre très grande faute. L'affligeante situation de l'Eglise catholique, les causes et les remèdes.)

Le décret mentionne que les auteurs Charles Denis et Michel Georgel, dont les livres ont été mis à l'index par une décision du 4 décembre 1903, se sont louablement soumis.

— Une soutenance de thèses au Vatican. — Le 9 juin dernier, à dix heures, les élèves de l'Université de l'Apollinaire ont soutenu en présence du Saint-Père des thèses sur les lieux théologiques, la théologie dogmatique et la théologie sacramentaire.

Cette solennité scolaire a eu lieu dans la salle Clémentine. Le pape était entouré de dix-huit cardinaux.

Un grand nombre de prélats assistaient à la cérémonie qui a duré jusqu'à midi et demi.

Il y eut trois thésistes, défendant le premier 25 thèses, le second 75, le troisième 42. Six professeurs argumentèrent contre les thèses, entre autres, le R. P. Lépicier, un Français de l'ordre des Servites, professeur à l'Apollinaire, et le Père Laurent Janssen, préfet des études au monastère bénédictin de Saint-Anselme. Les argumentations ont roulé sur la source du pouvoir épiscopal, l'infailibilité pontificale, l'Immaculée Conception, la science infuse en Notre-Seigneur Jésus-Christ, la nature de la transsubstantiation, l'essence du sacrement de mariage.

Le pape suivait les débats avec une attention souriante, et y mettait fin lui-même quand il jugeait l'épreuve assez longue. Lorsque midi sonna, il se mit à genoux et récita l'*Angelus* alternativement avec l'assistance. A la fin, il encouragea les jeunes élèves à poursuivre leurs études sans négliger la piété. Il remercia les cardinaux et les assistants d'avoir rehaussé par leur présence l'éclat de cette fête scolaire.

— Le pèlerinage italien de Terre-Sainte — Ce pèlerinage est revenu il y a quelques temps à Rome, après avoir passé un mois en Terre-Sainte et en Egypte.

Parmi les incidents plus particuliers de ce pèlerinage, deux sont à noter : la mort à Jérusalem, au moment même du départ, d'un pèlerin lombard de soixante-sept ans, qui avait voulu faire le pèlerinage, malgré son médecin et son curé, mais avec le consentement de son

archevêque, S. Em. le cardinal Ferrari, et avec le sentiment joyeux de laisser ses os en Terre-Sainte ; puis la bénédiction à Jérusalem de la bannière d'une société ouvrière catholique italienne qui comprend une centaine d'ouvriers maçons et menuisiers habitant de Jérusalem. La bénédiction de leur bannière s'est faite solennellement, et la Société a été agrégée au second groupe de l'Œuvre des comités et congrès italiens.

On se rappelle qu'en quittant Rome les pèlerins avaient eu une audience très émouvante ; le Saint-Père leur avait recommandé de ne l'oublier à aucun des sanctuaires de leur pèlerinage ; et son émotion était telle que les larmes lui avaient coupé la voix. Fidèles à cette recommandation et à leurs promesses, les pèlerins ont envoyé chaque jour une dépêche au Souverain-Pontife, plus vibrante des rives du lac de Tibériade, au moment même où M. Loubet entrait à Rome.

On devine quel accueil le pape leur a fait. A l'audience du départ, il avait consenti à se laisser photographier au milieu du groupe des pèlerins. Cette photographie ayant été manquée, il s'est volontiers prêté à une seconde pose.

Puis, voyant tous les prêtres pèlerins qui portaient la barbe, le Pape leur dit en souriant : « J'ai connu quelqu'un qui a été vicaire à Tomboïo, puis est devenu évêque de Mantoue et patriarche de Venise, et qui se disait : « Si je suis pape un jour, je permettrai à tous les prêtres de porter la barbe. » Eh bien, ajouta-t-il, en continuant à sourire, je permets aux prêtres qui sont ici de conserver leur barbe. »

— La Société des Missions Etrangères. — La Société des Missions Etrangères de Paris vient de publier l'exposé annuel des travaux apostoliques accomplis dans les 32 missions qui lui sont confiées.

Voici les chiffres du dernier exercice : 28,821 baptêmes d'adultes ; 490 conversions d'hérétiques ; 131,736 baptêmes d'enfants de païens.

Nous lisons, en outre, dans ce rapport :

Les membres de la Société des Missions Etrangères n'ont point comme unique but l'évangélisation des infidèles : ils doivent, d'après les termes mêmes de notre règlement, s'occuper d'abord de la formation du clergé indigène, ensuite prendre soin des chrétiens, et, en troisième lieu seulement, travailler à la conversion des gentils.

Or, nous avons actuellement 2,118 élèves à instruire et à former dans nos 38 séminaires, et nous devons pourvoir à toutes les nécessités spirituelles de 1,323,947 chrétiens dispersés sur d'immenses territoires, dans 3,095 stations différentes. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que l'œuvre de l'évangélisation des païens ne marche pas aussi vite qu'on pourrait le désirer. La modicité des ressources et l'insuffisance du personnel nous empêchent, à notre grand regret, de donner à cette œuvre un développement plus rapide.

ITALIE. — Un catéchisme illustré. — Les Salésiens de Turin viennent de prendre une initiative assez curieuse ; ils ont publié pour la paroisse du Piémont et

de la Lombardie un catéchisme populaire avec vignettes et illustrations. Par une lettre de son secrétaire, Mgr Bressan, le Pape déclare approuver hautement cette nouveauté qu'il estime très utile pour l'enseignement du catéchisme.

FRANCE. — La " Passion " à Nancy. — La première représentation de la Passion, genre Oberammergau, a eu lieu à Nancy, dimanche dernier, au Patronage Saint-Joseph, 146, rue Jeanne d'Arc, dans une salle de 820 mètres carrés de superficie, contenant 1,900 spectateurs.

Avec ses 350 acteurs, 35 musiciens, 50 chanteuses et 40 chanteurs, ses 18 tableaux vivants, ses 17 chœurs et ses 17 grandes scènes pariées, ce drame a remporté un succès sans précédent.

BELGIQUE. — Les Fêtes du Saint-Sang à Bruges. — La célèbre procession du Saint-Sang à Bruges a eu lieu dernièrement.

On était venu dans la vieille cité flamande, non seulement des Pays-Bas, mais aussi de France, d'Allemagne et d'Angleterre.

Parmi les membres de l'épiscopat étranger venus à cette occasion à Bruges, figurent Mgr Bourne, archevêque de Westminster, et Mgr Ilsley, évêque de Birmingham.

Après la messe, célébrée par Mgr Waffelaert, évêque de Bruges, la célèbre procession historico-religieuse du Saint-Sang s'est mise en marche.

Elle était ouverte par la musique et un escadron du 3e lanciers ; des détachements du 4e de ligne formaient la haie. Dans certaines rues, la foule était tellement dense que le cortège avait grand'peine à se frayer un passage.

Le soleil, s'étant mis de la partie, le cortège a pu se déployer dans toute la splendeur et l'originalité de ses groupes et de ses costumes.

Derrière le groupe émouvant formé autour de l'incomparable châsse renfermant la relique du Saint-Sang et escortée par des gendarmes en grand uniforme, s'avançaient, mître en tête et crosse en main, LL. GG. Mgr Bourne, archevêque de Westminster, Mgr Meuleman, archevêque de Calcutta, Mgr l'évêque de Bruges et Mgr Edw. Ilsley, évêque de Birmingham.

Puis, derrière les nobles de la confrérie du Saint-Sang, superbes dans leurs robes de soie noire relevées de broderies en argent, suivaient, très nombreuses, les autorités civiles, militaires et judiciaires, parmi lesquelles nous avons remarqué, MM. le gouverneur baron Bethune, le bourgmestre comte Visart, le sénateur van Ockerhout', le député Ruzette, le député permanent Cauve, le commissaire d'arrondissement Kervyn, le collègue échevinal, la majorité du conseil communal au grand complet, etc., etc.

Il était une heure quand le cortège, ayant accompli son itinéraire, s'est groupé sur l'immense et archaïque place du Bourg où a été donné, du haut de l'autel monumental, adossé à l'hôtel de ville, la dernière bénédiction avec la relique du Saint-Sang.

C'est Mgr l'évêque de Bruges qui a donné cette bénédiction à laquelle assistaient des milliers de fidèles et qui est toujours empoignante, dans le fracas de musiques, des roulements de tambours et des sonneries de clairons, des commandements des officiers, pendant que la grosse cloche de triomphe se met en branle et que le carillon du beffroi, de ses cloches argentines, accompagne le chant suave du *Tantum ergo*...

— **Un Congrès Marial Diocésain à Namur.** — L'initiative des congrès en l'honneur de la Sainte Vierge a pris naissance en Italie, Livourne, en 1896, puis Florence en 1897 et Turin en 1898, virent successivement ces pieuses réunions, destinées uniquement à glorifier la Très Sainte Mère de Dieu par des travaux théologiques et littéraires, et par des solennités religieuses. La France suivit l'exemple de l'Italie, et eut son congrès marial à Lyon en 1900. Deux ans plus tard, une autre assemblée, d'un caractère plus général, et qui réunit des membres des principales nations européennes, fut tenue à Fribourg (Suisse), en 1902. Non seulement la Suisse, mais l'Italie, la France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Autriche, la Belgique, la Hongrie, l'Angleterre et plusieurs pays de missions y étaient représentés.

Notre Saint-Père le Pape Pie X a maintenu les dispositions prises par son prédécesseur pour la réunion d'un congrès marial universel à Rome, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la définition dogmatique de l'Immaculée Conception ; et de grandes fêtes se préparèrent afin de célébrer dignement cette date mémorable.

Nul doute que les églises particulières s'associent à ces grandes solennités de la capitale du monde catholique ; c'est assurément la pensée des pasteurs et des fidèles. Toutefois, jusqu'ici on n'avait pas encore vu et on n'annonçait pas un congrès marial diocésain. La Belgique va nous donner cet édifiant spectacle, preuve de sa dévotion envers la Très Sainte Vierge.

Mgr l'évêque de Namur, vient d'adresser à ses diocésains le programme d'un congrès marial, qui se tiendra à Namur, les 12 et 13 juillet de la présente année.

Voici le programme du congrès marial :

I. *La Sainte Vierge et le DOGME.* — Immaculée-Conception. — Définibilité de l'Assomption. — Marie, médiatrice universelle.

II. *La Sainte Vierge et le CULTE.* — Les prières : *Angelus*, trois *Ave*, Rosaire. — Les fêtes : fêtes liturgiques ; fêtes locales ; le samedi ; les mois de mai et d'octobre. — Les pèlerinages. — Les associations, congrégations, confréries du Rosaire, du Scapulaire, etc.

III. *La Sainte Vierge et l'HISTOIRE.* — Aperçu général sur le culte de Marie dans le diocèse. — Monographies particulières des sanctuaires et des pèlerinages du diocèse.

IV. *La Sainte Vierge et l'ART.* — Poésie mariale, liturgique et autres : Iconographie ; statues ; églises et sanctuaires ; chants et cantiques.